

Titre : Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés

Code : 4212

Unités : 41

Durée : 615 heures

Secteur de formation : Bâtiment et travaux publics (07)

Sanction des études : AEP (décernée exclusivement par les centres de services scolaires)

Année d'approbation : 2005

Centre de services scolaire mandaté : Marguerite-Bourgeoys

Centres de services scolaires participants : s. o.

Fonction de travail : Préposée, préposé en maintenance d'installations sportives et de bâtiments utilisant un système de réfrigération

Objectifs du programme d'études : L'exercice du métier consiste à effectuer diverses tâches reliées à la maintenance d'installations sportives et de bâtiments utilisant un système de réfrigération (ammoniac ou fluide halogéné). Il peut s'agir, notamment, de bâtiments publics (arénes), de commerces de produits alimentaires, de bâtiments industriels ou institutionnels. Les travailleuses et les travailleurs sont appelés à opérer un système de réfrigération, à faire de la maintenance de premier niveau d'installations sportives (glace, piscine), à soutenir le service à la clientèle, à effectuer des interventions de gestion de la qualité de l'air et à appliquer des méthodes de gestion préventive et sécuritaire.

Conditions d'admission :

Est admissible à un programme d'études menant à une AEP la personne qui satisfait aux conditions suivantes:

- 1** avoir obtenu au moins les unités de 3^e secondaire ou l'équivalent en langue d'enseignement, en langue seconde et en mathématique ;
- ou** avoir obtenu une attestation d'équivalence de niveau de scolarité (AENS) ;
- ou** avoir réussi le test de développement général (TDG) avec ou sans préalable spécifique.
- 2** avoir interrompu ses études à temps plein pendant au moins douze mois ;
- ou** avoir 18 ans au moment de l'entrée en formation ;
- ou** avoir obtenu un diplôme d'études secondaires (DES) ou un diplôme d'études professionnelles (DEP) ou leur équivalent ;
- ou** satisfaire aux normes d'admissibilité de la Mesure de la formation de la main-d'œuvre d'Emploi-Québec.

CONTENU DU PROGRAMME D'ÉTUDES

Code AEP	Énoncé de la compétence	Heures
AEP 212-012	Se situer au regard du métier et de la démarche de formation	30
AEP 212-023	Se responsabiliser au regard de la gestion sécuritaire	45
AEP 212-032	Se responsabiliser au regard du soutien au service à la clientèle	30
AEP 212-045	Expliquer le fonctionnement d'un système, des composants et des accessoires : ammoniac et fluide halogéné	75
AEP 212-055	Appliquer des notions de vérification d'un système	75
AEP 212-062	Utiliser des moyens de recherche d'un milieu de travail	30
AEP 212-074	Effectuer des opérations de maintenance d'un des composants et des accessoires	60
AEP 212-088	Effectuer des tâches de premier niveau (sécuriser) sur des réseaux fluidiques	120
AEP 212-093	Appliquer des procédures d'intervention d'urgence	45
AEP 212-102	Exploiter des méthodes d'optimisation de l'efficacité énergétique en fonction de la qualité de l'air	30
AEP 212-115	Effectuer des opérations de gestion de l'énergie, de gestion sécuritaire et du service à la clientèle	75

Les travaux d'harmonisation réalisés pour le programme d'études *Maintenance d'installations sportives et de bâtiments réfrigérés* n'ont pas permis d'identifier, pour le moment, de compétences communes avec d'autres programmes d'études.

Documentation disponible sur demande

- Rapport de l'AST ou de l'AP
- Programme d'études
- Instrumentation RAC
- Projet de formation
- Guide d'organisation matérielle
- Tableau d'harmonisation
- Cadre d'évaluation

Mise à jour en 2020

